



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil municipal de Chute-aux-Outardes, tenue le 12 juin 2018, à 20h à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville, présidée par l'honorable Yoland Émond, maire, en présence de Manon Finn, directeur général et secrétaire-trésorier.

À laquelle étaient présents :

Christian Malouin, conseiller au poste n°2
Sonia Malouin, conseillère au poste n°3
Pierre Langlois, conseiller au poste n°4
Gilles Perron, conseiller au poste n°5
Éric Desbiens, conseiller au poste n°6

Étaient absents :

Julie Guay, conseillère au poste n° 1

Étaient également présents :

1. PRÉSENCES ET QUORUM

1.1 Vérification des présences, du quorum et ouverture de la séance

CONSIDÉRANT que le directeur général prend note des présences;

CONSIDÉRANT que monsieur le président constate le quorum et souhaite la bienvenue à l'assistance. Il y a 1 personne(s) présente(s).

EN CONSÉQUENCE, monsieur le président déclare la séance ouverte. Il est 20h00.

2. VALIDATION DE LA SÉANCE

2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric

**Rés. no
2018-094**



N° de résolution
ou annotation

**Rés. no
2018-095**

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

Desbiens, appuyé de M. Pierre Langlois, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Adoption du procès-verbal de la 5^e séance ordinaire de l'année 2018

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal par courrier électronique le 31 mai 2018;

CONSIDÉRANT qu'ils déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture publique;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Gilles Perron, appuyé de Mme Sonia Malouin, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'adopter le procès-verbal de la 5^e séance ordinaire de l'année 2018, tel que présenté et avec dispense de lecture.

4. SUIVI DES RÉOLUTIONS

4.1 Rapport du directeur général sur le suivi et l'exécution des résolutions

Le directeur général dépose au conseil son rapport sur le suivi et l'exécution des résolutions.

5. RAPPORT DES COMITÉS ET DIRECTEURS

5.1 Rapport mensuel du service de l'urbanisme

Le directeur général dépose le rapport mensuel de M. Maxime Boulay, concernant les activités du service de l'urbanisme.

5.2 Rapport mensuel du service des travaux publics

Le directeur général dépose au conseil le rapport mensuel de M. Maxime Boulay concernant les activités du service



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

des travaux publics.

5.3 Rapport mensuel du service des loisirs et de la culture

Le directeur général dépose au conseil le rapport mensuel de Mme Manon Finn, concernant les activités du service des loisirs et de la culture.

5.4 Rapport mensuel sur le suivi des projets en cours

Le directeur général dépose au conseil son rapport mensuel sur le suivi des projets en cours.

5.5 Rapport mensuel sur le flux de trésorerie

Le directeur général dépose au conseil son rapport mensuel sur le flux de trésorerie.

7. AFFAIRES RÉGLEMENTAIRES

7.1

Demande de dérogation mineure 2018-001

CONSIDÉRANT qu'en vertu des articles 145.1 à 145.8 de la Loi sur L'Aménagement et l'Urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1) le conseil de la municipalité a adopté un règlement sur les dérogations mineures quant aux dispositions des règlements de zonage et de lotissement autres que celles qui sont relatives à l'usage et à la densité d'occupation du sol;

CONSIDÉRANT que l'immeuble qui fait l'objet de la demande est constitué 5 148 286, et est situé au numéro civique 8 rue du Bassin à Chute-aux-Outardes;

CONSIDÉRANT que la dérogation mineure a pour objet :

- i. les dispositions du règlement de zonage qui traitent de la largeur maximale pour une entrée charretière,

**Rés. no
2018-096**



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

en zone résidentielle;

- ii. elle aurait pour effet d'autoriser l'agrandissement d'une entrée charretière à une largeur totale de 14 mètres, tandis que le règlement prévoit une largeur maximum de 7.5 mètres;

CONSIDÉRANT que dans le cas où les objets de la présente demande incluraient des travaux déjà réalisés, ceux-ci ont fait l'objet de l'émission d'un permis de construction, et semblent avoir été réalisés de bonne foi;

CONSIDÉRANT que la présente demande ne semble pas porter atteinte à la jouissance du droit de propriété du voisinage et que pour s'en assurer, la municipalité a expédié une copie de l'avis public à tous les propriétaires des immeubles adjacents à celui du demandeur;

CONSIDÉRANT que le CCU, suite à l'analyse du dossier, nous a transmis ses recommandations sur la demande;

CONSIDÉRANT que l'avis public annonçant la présentation de la demande au conseil municipal pour décision indiquait que la demande serait présentée lors de la séance du 14 mai 2018;

CONSIDÉRANT que le point n'a pas été inscrit à l'ordre du jour de la séance du 14 mai 2018, étant donné que le CCU n'avait toujours pas statué sur la demande;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Christian Malouin, appuyé de Mme Sonia Malouin, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. De reporter la décision à une prochaine séance du conseil municipal ;
- ii. De publier un nouvel avis public pour concernant la demande de dérogation mineure.

Rés. no
2018-097

7.2 Adoption du règlement n° 429-2018 amendant le règlement n° 351-2010 constituant le fonds de roulement

CONSIDÉRANT qu'avis de motion du règlement a été donné lors de la séance du conseil municipal tenue le 14 mai 2018;

CONSIDÉRANT qu'un projet du présent règlement a été présenté lors de la séance du conseil municipal tenue le 14 mai 2018 ;

CONSIDÉRANT que dès le début de la séance, des copies du règlement ont été mises à la disposition du public;

CONSIDÉRANT qu'avant l'adoption du règlement, le secrétaire-trésorier mentionne l'objet de celui-ci, sa portée,



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

son cout et s'il y a lieu, le mode de financement et le mode de paiement et de remboursement;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Pierre Langlois, appuyé par M. Éric Desbiens, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'adopter le règlement numéro 429-2018 amendant le règlement n° 351-2010 constituant le fonds de roulement.

8. AFFAIRES COURANTES

8.1 Projet visant l'installation d'une génératrice à la station de pompage d'égout sanitaire

CONSIDÉRANT le sommaire décisionnel présenté au conseil dans ce dossier;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Pierre Langlois, appuyé de M. Gilles Perron il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. De reporter le projet au programme triennal 2019-2021 des dépenses d'immobilisation.

Rés. no
2018-098

8.2 Demande d'autorisation d'horaire d'été - Département des travaux publics

CONSIDÉRANT que nous avons reçu une demande des employés du département des travaux publics, afin d'autoriser un horaire modifié pour la saison estivale;

CONSIDÉRANT que l'horaire proposé est du lundi au jeudi, de 7h à 16h avec une pause de 30 minutes pour le diner et le vendredi de 7h à 12h;

CONSIDÉRANT que suite aux discussions, le directeur général a manifesté une préoccupation à l'égard de la disponibilité des employés à répondre à une urgence le vendredi après-midi;

CONSIDÉRANT que pour répondre à cette préoccupation, la municipalité exige qu'un opérateur et un journalier soient disponibles pour les urgences, les vendredis de 12h à 16h et ce pendant toute la période d'horaire d'été;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens appuyé de M. Christian Malouin il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'autoriser l'horaire d'été proposé, à condition que



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

chaque vendredi, un opérateur et un journalier se rendent disponibles pour répondre aux appels d'urgence, entre 12h et 16h, à défaut de quoi le directeur général est autorisé à suspendre l'horaire d'été;

- ii. Que l'horaire modifié prenne effet le dimanche 17 juin 2018 pour se terminer le samedi 1^{er} septembre 2018, à l'exception de la semaine précédant la Saint-Jean-Baptiste où l'horaire régulier s'appliquera.

**Rés. no
2018-100**

8.3 Demande d'aide financière pour le salon des ressources 2018-2019

CONSIDÉRANT la demande de soutien financier par l'École Richard de Chute-aux-Outardes pour la tenue du salon des ressources 2018-2019;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par Mme Sonia Malouin, appuyé par M. Pierre Langlois et résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. De contribuer au prix de présence en défrayant le cout de deux inscriptions scolaires et en offrant une inscription gratuite à une activité récréative ou culturelle offerte par la municipalité.

**Rés. no
2018-101**

8.4 Acceptation de la démission de Louissette Lapointe à titre de bibliothécaire

Il est dument proposé par M. Christian Malouin, appuyé par M. Gilles Perron, et résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'accepter la démission de Louissette Lapointe, occupant la fonction de bibliothécaire, à compter du 23 mai 2018.
- ii. D'autoriser le directeur général à entreprendre les démarches nécessaires afin de combler cette vacance.

**Rés. no
2018-102**

8.5 Avis de Pointe-Lebel concernant son retrait de l'entente intermunicipale du partage de service d'un directeur



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

préventionniste en sécurité incendie

CONSIDÉRANT que le directeur général informe le conseil qu'il a reçu une résolution de la municipalité de Pointe-Lebel indiquant son intention de se retirer de l'entente intermunicipale du partage de service d'un directeur préventionniste en sécurité incendie - Péninsule Manicouagan;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Pierre Langlois, appuyé de M. Christian Malouin il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. De prendre acte du retrait de la municipalité de Pointe-Lebel de l'entente intermunicipale du partage de service d'un directeur préventionniste en sécurité incendie - Péninsule Manicouagan;
- ii. D'accuser réception de leur avis à la municipalité de Pointe-Lebel.

**Rés. no
2018-103**

8.6 Calendrier des vacances d'été 2018

CONSIDÉRANT que le directeur général a remis aux membres du conseil un exemplaire du calendrier des vacances d'été 2018;

CONSIDÉRANT que ce calendrier prévoit la fermeture du bureau municipal pour la semaine du 29 juillet au 4 août 2018;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de M. Gilles Perron il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'approuver le calendrier des vacances d'été tel que présenté;
- ii. De décréter la fermeture du bureau municipal pour la semaine du 29 juillet au 4 août 2018.

**Rés. no
2018-104**

8.7 Acceptation de la liste des déboursés

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement n° 329-2007 sur le contrôle et le suivi budgétaire;

CONSIDÉRANT que le directeur général a transmis aux membres du conseil, par voie de courrier électronique en date du 31 mai 2018, une liste détaillée des déboursés effectués entre le 9 mai 2018 et le 31 mai 2018;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Sonia



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

Malouin, appuyé de M. Pierre Langlois, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser les 76 chèques présentés pour un montant de 215 742.74 \$.

**Rés. no
2018-105**

8.8 Nomination d'un représentant municipal sur le comité pour l'image de marque des services de garde éducatifs à l'enfance

CONSIDÉRANT qu'un comité doit être formé pour l'image de marque des services de garde éducatifs à l'enfance;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Christian Malouin, appuyé de M. Éric Desbiens, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. De nommer Mme Julie Guay comme représentant(e) de la municipalité au sein du comité pour l'image de marque des services de garde éducatifs à l'enfance.

**Rés. no
2018-106**

9. AFFAIRES NOUVELLES

9.1 Autorisation de participation - Tournois-bénéfice de golf - Les Girouettes de Chute-aux-Outardes

CONSIDÉRANT que nous avons reçu une invitation pour Tournois-bénéfice de golf - Les Girouettes de Chute-aux-Outardes;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Gilles Perron, appuyé de Mme Sonia Malouin, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. De reporter le point à la séance de juillet.

**Rés. no
2018-107**

9.2 Demande d'exécution de travaux d'asphaltage - Fabrique Saint-Augustin

CONSIDÉRANT la lettre de demande reçue de la Fabrique Saint-Augustin, concernant des travaux de réparation sur le stationnement de l'Église;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de M. Christian Malouin il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'autoriser Maxime Boulay à faire exécuter les travaux



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

de réparation du stationnement de l'Église par les employés de la municipalité, aux frais de la Fabrique Saint-Augustin, au prix coutant.

**Rés. no
2018-108**

9.3

Embauche d'une personne salariée étudiante au poste d'éducateur spécialisé

CONSIDÉRANT la requête de personnel formulée par la directrice des loisirs et de la culture, pour la tenue du camp de jour 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Sonia Malouin, appuyé par M. Gilles Perron et à l'unanimité des conseillers :

- i. D'autoriser l'embauche Cédric Tremblay à titre d'employé étudiant au poste d'éducateur spécialisé, pour la période du 1^{er} juillet 2018 allant jusqu'au 11 aout 2018.

**Rés. no
2018-109**

9.4

Autorisation de déposer une demande de subvention dans le cadre du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités - sous-volet 2.5 Municipalité amie des aînés

CONSIDÉRANT les besoins financiers dans nécessaire à la réalisation du projet « Travaux d'accessibilité - Centre Communautaire Jeunesse de Chute-aux-Outardes » ;

CONSIDÉRANT que le projet cadre dans les critères du sous-volet 2.5 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités - Municipalité amie des aînés;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de M. Gilles Perron il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'autoriser Manon Finn, directrice des loisirs et de la culture, à produire pour et au nom de la municipalité de Chute-aux-Outardes, une demande de subvention d'un montant de 100 000 \$, dans le cadre du sous-volet 2.5 du Programme d'infrastructures Québec - Municipalités Municipalité amie des aînés;
- ii. Que la municipalité s'engage à payer sa part des couts admissibles et des couts d'exploitation continus du projet;
- iii. D'autoriser le maire et le directeur général, à signer



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente résolution;

- iv. De demander qu'un dossier de vérification soit constitué pour la présente demande de subvention.

**Rés. no
2018-110**

9.5 Demande de modification du règlement concernant la taxation - Tarification

CONSIDÉRANT la demande formulée par le propriétaire du 110 de la rue Vallilée concernant la modification du règlement de taxation, afin d'y moduler les tarifs de gestion des matières résiduelles en fonction du temps d'utilisation réel du service;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 244.3 de la loi sur la fiscalité municipale qui prévoient expressément que "le bénéfice est reçu non seulement lorsque le débiteur ou une personne à sa charge utilise réellement le bien ou le service ou profite de l'activité, mais aussi lorsque le bien ou le service est à sa disposition ou que l'activité est susceptible de lui profiter éventuellement" ;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Sonia Malouin, appuyé de M. Éric Desbiens il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. De rejeter la demande;
- ii. De transmettre une copie de la présente résolution au demandeur.

**Rés. no
2018-111**

9.6 Congédiement de l'employé n° 03-0064 - Personne salariée en probation

CONSIDÉRANT les dispositions de la convention collective de travail en vigueur à la municipalité;

CONSIDÉRANT que pendant la période de probation prévue à la convention collective de travail, l'employé n'a pas rencontré les exigences minimales du poste;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Pierre Langlois, appuyé de M. Gilles Perron il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. De mettre fin à la période de probation de l'employé n° 03-0064;
- ii. De congédier l'employé n° 03-0064 en date effective



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

du 2 juin 2018.

10. POINTS D'INFORMATION, DE DISCUSSION OU ÉVÈNEMENT À VENIR

10.1 Besoin de familles d'accueil

Monsieur le maire informe le Conseil que le Centre intégré de la santé et des services sociaux (CISSS) de la Côte-Nord est à la recherche de famille d'accueil à Chute-aux-Outardes.

10.2 Soirée d'inauguration de la salle culturelle

La municipalité de Chute-aux-Outardes tiendra une soirée pour l'inauguration de la salle culturelle du 18 du Golf, le samedi 29 septembre 2018.

**Rés. no
2018-112**

11. Période de questions

CONSIDÉRANT que le président a accordé le droit de parole à ceux et celles qui désiraient poser une question :

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Sonia Malouin, appuyé de M. Christian Malouin, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. De fermer la période de questions.

**Rés. no
2018-113**

12. Fermeture de la séance

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de M. Pierre Langlois, il est résolu à l'unanimité des conseillers de fermer la séance. Il est 20h38.



N° de résolution
ou annotation

**Procès-verbaux de la Municipalité du Village
de Chute-aux-Outardes**

Yoland Émond,
maire.

Manon Finn,
directeur général et
secrétaire-trésorier.